

DÉMARQUEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ DES PROFESSIONNELS

A l'heure de la fidélisation, la Protection Juridique constitue une réponse adaptée. Dans cette perspective, DAS propose son contrat **Repères+** aux professionnels, enrichi d'une couverture inédite :

LA GARANTIE AIDES ET SUBVENTIONS.

Découverte....

41%

des entreprises françaises ont déjà exercé une action en justice dans notre pays. Plus de 265 000 saisines des tribunaux concernent des litiges liés à la protection sociale et aux relations de travail... Comme ces chiffres en témoignent, les professionnels vivent fréquemment des situations conflictuelles, et sont souvent confrontés à des procédures judiciaires, quelle que soit l'activité qu'ils exercent. Cette tendance s'intensifie d'ailleurs chaque jour davantage car les risques de mise en cause pour les entreprises ne manquent pas...

Exemples ?

- Un client revient sur sa commande sans motif valable...
- La production doit être interrompue à la suite d'un défaut de marchandise achetée auprès d'un fournisseur...
- L'entreprise subit une augmentation injustifiée de son loyer...
- Un salarié menace de saisir les prud'hommes...
- Une société lui fait une concurrence déloyale...

« AIDES ET SUBVENTIONS » mode d'emploi

↳ Suivez le guide, de la souscription à l'obtention ...



0524 - Mars 2012

DAS Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 142
DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 euros - RCS Le Mans 442 935 227
Entreprises régies par le code des assurances
Sièges sociaux : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2

Pour en savoir + :

N° Vert 0 800 881 116

De 9h à 18h du lundi au vendredi



Garantie **AIDES ET SUBVENTIONS**

OFFREZ UN SERVICE DIFFERENCIANT
A VOS CLIENTS PROFESSIONNELS



Puis-je bénéficier d'un financement par des aides ou des subventions du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe pour mes projets de développement, de formation, d'investissement ? C'est la question que se posent bon nombre de professionnels. DAS y répond en enrichissant la Protection Juridique Professionnelle REPERES+ de la garantie Aides et subventions.

La garantie Aides et Subventions de **Repères+** consiste à informer l'assuré sur l'existence des possibilités de financement en rapport avec son projet, de lui fournir toutes les informations utiles dans ses démarches et de l'assister dans sa demande.

La garantie accompagne le client dans ses réflexions et ses choix grâce à une connaissance précise des différents organismes subventionneurs, des principales aides, ainsi que des principes de base de gestion des entreprises.

Devenez le **premier interlocuteur**
des projets de vos clients professionnels.

Ne soyez plus seulement un assureur
qui répare mais **soyez un assureur
qui construit.**

AVIS D'EXPERT

Trois questions à *Jacques Leléon*,
dirigeant du cabinet Leléon Consultant,
spécialisé en gestion et recherche de
subventions au profit des entreprises

Quelles sont les aides et subventions qui existent en France ?

Les aides publiques aux entreprises, qui s'élèvent à 65 milliards d'euros par an, se placent au premier rang des budgets de l'Etat. Elles regroupent 7 000 mesures dont 22 aides européennes et 730 aides nationales. Ce domaine complexe compte de multiples intervenants issus de l'administration (préfectures, conseils régionaux, généraux, agences de développement), des organisations professionnelles (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers de l'Artisanat, syndicats), sans oublier les acteurs privés (experts comptables, avocats, sociétés de conseil...).

Quelle est la place pour un assureur dans cet univers ?

Les organismes consulaires, professionnels ou publics interviennent comme interface entre l'entreprise et les « payeurs » mais ne s'impliquent pas dans le montage des dossiers. Or, un assureur peut réellement jouer ce rôle, du fait de sa connaissance du client, des liens privilégiés qu'il entretient avec lui et des équipes de spécialistes dont il dispose, afin d'aider le chef d'entreprise pour lequel les enjeux financiers sont importants.

En quoi la garantie DAS est-elle pertinente ?

La valeur ajoutée de cette garantie réside principalement dans la prestation intellectuelle réalisée par les experts de la compagnie. Le questionnaire qui sert de base d'études a été bâti pour permettre une recherche affinée des aides en fonction de la taille de l'entreprise, de ses activités, de sa localisation et de son projet de développement. Le rapport fourni est précis, personnalisé et contient les informations nécessaires pour solliciter ces financements.

Enrichir la Protection Juridique de garanties innovantes tout en valorisant votre rôle.



Pour faciliter le quotidien des chefs d'entreprises et les accompagner dans leur développement, DAS a enrichi son offre PJ PRO d'une garantie inédite sur le marché de l'assurance : la garantie « aides et subventions ».

Objectif ? Informer ses clients sur l'existence d'aides et de subventions en rapport avec leur projet professionnel et leur fournir les données utiles pour les obtenir. « En tant qu'assureur, nous nous intéressons à la protection de l'entreprise et à sa pérennité. Or, une partie de son compte d'exploitation peut être alimentée par des financements publics. Nous avons donc toute légitimité à l'accompagner dans cette démarche. De plus, nous l'informons de ses droits, ce qui est l'un des fondements de la PJ. » précise Olivier Gallais, directeur du Développement.

“ La garantie Aides et Subventions intégrée au contrat PJ Repères + modifie et enrichit la relation entre l'apporteur et le client. Elle lui permet d'accompagner concrètement l'entrepreneur dans ses projets de développement et ainsi d'anticiper ses besoins en termes d'assurances. ”

OLIVIER GALLAIS,
Responsable du Développement DAS

Pour la première fois un assureur permet à un client professionnel de savoir si ses projets de développement, de formations, d'investissements... peuvent bénéficier d'un financement par des aides ou des subventions du Département, de la région, de l'Etat, de l'Europe...

A sa demande, le client reçoit un questionnaire détaillé portant sur l'entreprise et les caractéristiques de son projet. Dès qu'une ou plusieurs aides ont été identifiées, un rapport lui est adressé, comportant la liste des dispositifs, les coordonnées des interlocuteurs et des conseils pour optimiser la demande. A ce stade, l'assuré peut poursuivre seul ou solliciter un accompagnement supplémentaire à un tarif négocié par DAS. Il s'agit du « Pack Accompagnement » qui lui permet de bénéficier d'un soutien technique à distance pour la rédaction du dossier. Des formulaires de dépôt, modèles de lettres, outils et business plan sont à sa disposition. Le client peut aussi choisir le « Pack Externalisation » : dans ce cas, un cabinet spécialisé se déplace chez lui afin de structurer ses projets pour optimiser l'obtention des subventions, réaliser le dossier et effectuer le dépôt. « Avec cette garantie qui complète notre contrat PJ Repères +, l'intermédiaire d'assurance dispose de solides arguments pour personnaliser sa relation avec l'assuré sur le long terme », conclut Olivier Gallais.

ZOOM sur ...

LE CONTRAT

Repères +

Leader de la protection juridique en France auprès des professionnels, DAS (filiale de MMA, groupe Covéa) assure cette population depuis plus de vingt ans. Le contrat Repères + s'articule autour de garanties et services essentiels.

L'information juridique : les 40 juristes de la plateforme téléphonique répondent aux questions des clients, de 8 h à 20 h, 6 jours sur 7, qu'elles portent sur la réglementation applicable, la conduite à tenir face à un litige, les démarches à effectuer...

Dans l'hypothèse où l'assuré est en conflit avec un tiers, un chargé de règlement intervient auprès de l'adversaire pour obtenir une solution négociée : 90 juristes sont affectés à la gestion des litiges. Et si cette solution n'aboutit pas, la compagnie porte le dossier du client devant la juridiction compétente. Le contrat prévoit la prise en charge des honoraires et des frais de procédure jusqu'à l'application de l'accord amiable ou de la décision de justice.

Les domaines garantis recouvrent : l'activité professionnelle de l'assuré (relations contractuelles avec les clients, les fournisseurs, les prestataires), ses relations de voisinage, la propriété et l'usage de biens immobiliers... Les relations avec les salariés, les organismes sociaux sont également couverts, comme la défense des dirigeants mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions. DAS prévoit, en outre, une assistance à la communication en cas de crise et la défense pénale des salariés poursuivis pour des faits liés à leurs fonctions.

CRÉATION ET AIDES AUX ENTREPRISES EN CHIFFRES

550 000
créations d'entreprises en 2007

65 milliards d'€
c'est le budget annuel des aides publiques en France*

90 %
des aides sont financées par l'Etat

Aide publique =
1^{er} rang des budgets de l'Etat

7000 mesures
existent à ce jour dont 22 européennes,
730 aides nationales

(*Rapport établi par l'Administration et rendu public en janvier 2007 sur les « aides publiques en FRANCE »